

## Délégation départementale de la Vendée

**Monsieur Luc BOUARD**

Président

La Roche sur Yon Agglomération

54 rue René Goscinny

85000 LA ROCHE SUR YON

Objet : aide financière pour l'accès au service Handiyon +

La Roche sur Yon, le 4 mars 2015

Monsieur le Président,

Les élus de la Roche-sur-Yon Agglomération ont voté la création de Handiyon +, nouvelle offre de transport de porte à porte extra légale mise en service depuis le 23 février dernier. L'APF, qui a largement contribué à l'élaboration de ce dispositif en s'investissant dans une démarche de co-construction de plusieurs années auprès des professionnels et élus de l'agglomération, se félicite de ce résultat.

L'agglomération a voulu se doter de ce service spécialisé pour éviter toute exclusion d'usagers en situation de handicap, et ainsi permettre à chacun de conserver la possibilité de se déplacer et participer à la vie de la cité.

Nous sommes particulièrement satisfaits de l'existence de ce nouveau service allant dans le sens de l'inclusion.

Cependant, la question de l'accès financier au service se pose pour certaines personnes. Bien que le coût de 2,60 € est tout à fait raisonnable au regard du service, il peut s'avérer être un frein, voire un obstacle pour certains usagers. La précarité financière est une réalité subie pour certaines personnes en situation de handicap contraintes de survivre avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté.

Un abonnement annuel pour l'accès à Handiyon + par rapport à Handiyon, représente un surcoût de 89,30 €. Même si cette hausse peut paraître faible, pour une personne vivant sous le seuil de pauvreté du fait de son handicap (pension d'invalidité modeste, AAH de 880 € maximum, minimum vieillesse pour personne handicapée), c'est une somme conséquente qui vient concurrencer d'autres priorités comme remplir le frigo, se chauffer, ou se vêtir.

Ce service Handiyon + est né de la volonté de n'exclure aucune personne à mobilité réduite de l'offre de transport de l'agglomération. Or, le surcoût pourrait conduire à cette exclusion silencieuse. Aussi, nous pensons nécessaire d'envisager avec vous les réponses possibles à mettre en œuvre.

Une piste pourrait être d'inviter chaque commune de l'agglomération à créer un fond spécial dans le cadre de son budget d'action sociale. Ce fond serait ensuite géré localement par chaque commune ou globalement par les services de l'agglomération. Il s'agit de sommes modestes d'après l'estimation que nous vous soumettons.

Si chacun des 154 usagers Handiyon devient un utilisateur d'Handiyon +, et que la totalité de ces 154 personnes se trouve dans l'incapacité de supporter le surcoût de 89,30 € du fait d'une situation de précarité financière, cela représente une somme globale de  $154 \times 89,30 = 13\,752$  €.

Il est cependant peu probable que :

- 100% des usagers soient contraints d'utiliser Handiyon +, et que
- 100% des usagers vivent sous le seuil de pauvreté.

La somme maximale qui permettrait donc d'annuler la totalité du surcoût pour les personnes en difficulté apparaît particulièrement insignifiante au regard du budget d'une collectivité comme La Roche Agglomération, ou des budgets cumulés des communes qui la composent...

C'est pourquoi nous souhaiterions vous rencontrer, Monsieur le Président, pour envisager une réflexion en ce sens.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre proposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Thierry CRAIPEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CRAIPEAU', with a long horizontal line extending to the right.

Représentant départemental